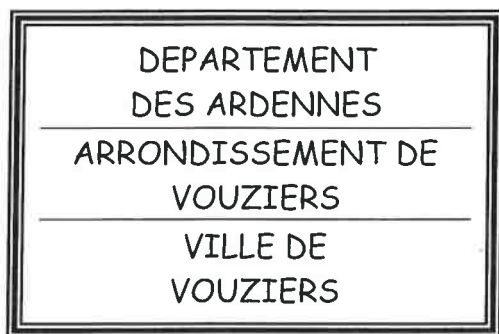


2023/015



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/09

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 21/02/2023

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Martine BAUDART

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MOYENS 2023 A L'HARMONIE MUNICIPALE

Vu la délibération n°2010/47 du conseil municipal en date du 17 septembre 2010 autorisant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers et de mise à disposition de locaux avec l'association de l'Harmonie municipale,

Vu la convention liant la Ville de Vouziers à l'Harmonie municipale en date du 29 septembre 2010,

Vu l'article 7 de la convention qui prévoit les modalités de financement de l'association,

Vu la demande de subvention de l'association de l'harmonie municipale pour l'année 2022 à hauteur de 36 870 € ;

Vu la participation de l'Harmonie municipale aux manifestations patriotiques et aux animations musicales au cours de l'année,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'APPROUVER la convention de moyens pour l'année 2023 à l'Harmonie municipale représentant une subvention de 36 870 €, telle que figurant en annexe de la présente délibération
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le

Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**